

Compte rendu du CHSCT D de la Haute-Loire du 8 avril 2019



Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

«Notre collègue Jean WILLOT est décédé. Il a mis fin à ses jours pour des raisons directement liées à l'exercice de son métier et parce qu'il s'est retrouvé seul face à la calomnie. Qui est responsable et pourquoi est-il mort?

Pour la FNEC FP-FORCE OUVRIERE les responsabilités sont à chercher dans la politique menée depuis des décennies de remise en cause de l'Ecole Publique Républicaine et des statuts des personnels.

Stigmatisés, contestés dans leurs pratiques professionnelles, désavoués, remis en cause et abandonnés par la hiérarchie, ils sont de plus en plus nombreux à exprimer leur souhait de quitter le métier. Jean Willot l'a fait brutalement.

C'est bien dans cette situation que sont laissés de nombreux collègues du département, qui voient leur demande de protection fonctionnelles refusées ou pire sans réponse. C'est bien dans cette situation que se sont trouvées nos collègues de VIEILLE BRIOUDE abandonnée par l'institution, enfoncée par l'« IEN faisant fonction » qui supportent encore les conséquences de cette attitude.

Plus généralement, la FNEC FP FO tire la sonnette d'alarme sur les réformes en cours et les conséquences sur les personnels. A ce jour ministre après ministre aucune réponse n'est apportée aux revendications des personnels.

A l'inverse le gouvernement entend poursuivre la politique de destruction du statut et de l'école publique républicaine à travers les projets de lois de transformation de la Fonction publique et de l'école dite de la « confiance » qui remettent en cause le statut des personnels et donne toute sa place aux expérimentations locales. En somme, plus de règles, plus d'Ecole de la République et des personnels tenus pour seuls responsables de la destruction du service public. Ces personnels qui alertent depuis des mois sur les conséquences désastreuses des contre-réformes devront dorénavant se taire selon l'article 1 de la Loi Blanquer et endosser seuls la responsabilité de tous les problèmes que le manque de moyens engendre dans les

La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT - Vincent DELAUGE -
Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -
Hélène HOURRIER - Evelyne PAILLARD -
Sophie CHAMARD – Bruno GOLEO.

établissements, les écoles et les services. Ils seront seuls face à l'incompréhension des élèves et de leurs parents. Dans le même temps, la destruction des CHSCT va permettre de passer sous silence l'aggravation des conditions de travail de tous.

Enfin, la répression à l'encontre de tous ceux qui expriment leur désaccord face à la politique menée est inacceptable. Le cas des collègues de Nantes accusés de « faux et usage de faux » pour avoir mis 20/20 à leurs élèves, le courrier de Monsieur le DGRH invitant les Recteurs et les DASEN à prendre toutes les mesures nécessaires pour

faire taire la colère et les revendications des enseignants, la répression violente contre les personnels rassemblés le 19 mars devant le rectorat de Toulouse aspergés de gaz lacrymogènes, sont autant d'exemples qui montrent qu'au lieu de répondre aux revendications des personnels, notre gouvernement a délibérément choisi de porter atteinte aux libertés individuelles et aux libertés syndicales en visant à faire taire toute critique de la politique ministérielle.

Pourtant, les personnels ne comptent pas se taire. Partout dans le pays, samedi après samedi, journées de grève après journées de grève, malgré les violences gouvernementales, population et salariés expriment le même rejet.

Après les grèves particulièrement massive des 19 et 25 mars, puis du 4 avril, les enseignants restent mobilisés par des grèves reconduites par des rassemblements contre le projet de loi Blanquer, par une multitude d'initiatives prises dans les communes pour obtenir l'abandon du projet de loi « Ecole de la confiance ». Les vacances arrivent Monsieur l'Inspecteur d'Académie, soyez assuré et Monsieur le Ministre également que nous serons toujours là à la rentrée sur cet objectif comme sur le retrait du projet réactionnaire remettant en cause la Fonction publique et le statut.





Les ravages de l'inclusion scolaire systématique

Pont Salomon: FO était intervenue plusieurs fois depuis juin 2019 auprès de l'IA qui contre toute réglementation impose l'accueil de plus de 12 élèves à l'ULIS. Aujourd'hui les problèmes sont là et personne ne répond aux sollicitations de la collègue.

Des demandes d'AESH ont été faites par l'équipe enseignante en septembre puis décembre. Sans réponse de l'IEN.

L'IA a indiqué que la demande d'AESH est à l'étude et la SG fait une demande exceptionnelle au rectorat.

LE CHAMBON/Lignon: Situation très difficile du fait de la présence d'enfants du CADA et du non remplacement de plusieurs personnels. L'IA a indiqué qu'une collègue TR à temps partiel sera affectée en appui.

BRIOUDE: Nouveau problème d'enfant ingérable. Une équipe de suivi a lieu le soir même. Mais prise en charge limitée du CMPP. Un aménagement du temps scolaire est envisagé.

Ste SIGOLENE: Difficultés graves liées à des enfants ingérables. L'administration propose la venue d'une CPC et de la Psy scolaire. FO est intervenue pour que cet accompagnement ne soit pas la seule réponse de l'administration face aux difficultés de nos collègues qui demandent une prise en charge par le CMPP et une orientation au plus vite. La SG a indiqué que l'accompagnement était mis en place pour réaliser les démarches, en soutien des enseignants, dans l'attente d'une orientation

Lempdes sur Alagnon: Les signalements sur les difficultés liés à 2 élèves de maternelles sont restés sans suite. L'IA semble découvrir le problème qui avait pourtant déjà été soulevé par FO lors du dernier CHSCT-D. Inadmissible ! FO a demandé une intervention rapide de l'administration pour soutenir les collègues.

Devant l'étendue des problèmes posés par l'inclusion scolaire systématique et face à la multitude de registres, tous portés par FO, l'Inspecteur d'Académie est bien obligé de convenir des limites de la loi de 2005 et de trouver des solutions même si son adjointe s'est encore autorisée à insulter le secrétaire FO du CHSCT indiquant que « *ses propos seraient indignes d'un enseignant* ».

Certes les réponses ne sont pas satisfaisantes (pour les personnels comme pour les enfants) mais les choses avancent et les collègues qui saisissent le syndicat obtiennent quelques améliorations de leurs conditions de travail.

Problèmes bâtimentaires:



Ecole St Beauzire: FO a demandé une intervention de l'IA auprès de la mairie en raison de la présence de mérules.

L'IA va saisir le maire.

Ecole de Monistrol Albert Jacquart: Problèmes de poussières liés à la chaudière à granules. L'IEN rencontre le Maire adjoint chargé des écoles.



Les Dossiers de protection fonctionnelle

Pas moins de 11 demandes ont fait l'objet d'une étude.

La grande majorité concernent des agressions verbales, insultes, comportements inadmissibles de familles.

FO déplore 2 refus qui sont inadmissibles, des collègues ayant été salies sur les réseaux sociaux. (pour l'administration il s'agirait de propos tenus dans un cadre privé).

Pour les autres dossiers, malgré l'accord de protection, FO déplore que le plus souvent les choses restent formelles, même si les IEN assurent leur travail correctement auprès des collègues.

A noter une situation grave dans un collège (Aurec) qui a suscité une enquête de gendarmerie.



Equipements Individuels de Sécurité:

PORT DES EPI OBLIGATOIRE

Collège Lafayette Le Puy: FO a demandé une nouvelle fois l'achat de protections auditives pour un personnel qui en a fait la demande. L'IA a confirmé que c'était à l'établissement de les payer et qu'il verrait avec le principal.

L'IA se défausse donc (sur consigne du Ministère) sur les établissements qui devront prendre sur les crédits dévolus aux élèves, la prise en charge des Equipement de protection Individuelle.



Maintenance Informatique dans les collèges:

Une nouvelle fois, FO a porté le problème de l'achat de nouveaux ordinateurs et de leur maintenance dans les collèges du département.

La vétusté empêche les enseignants et plus généralement les personnels d'effectuer leurs missions.

L'IA a confirmé le piteux état du parc informatique mais l'action que nous avons menée en CHSCT conduit le Conseil Départemental à envisager un 2ème plan pour renouveler les ordinateurs.

FO a dénoncé les délais. Le Conseil départemental se donne 6 ans pour remettre à flot

25 PC auraient été achetés pour le collège de Retournac grâce à notre intervention au CHSCTD du 13/12 un audit informatique du collège de Monistrol a été revu. 40 ordinateurs vont être livrés courant 2019 (mais on sera quand même toujours au-dessus des 50% d'obsolètes).



PPMS: des progrès...

1) FO avait saisi l'IEN du PUY nord qui avait convoqué une réunion des directeurs pour élaborer les PPMS en dehors de tout cadre réglementaire.

L'IEN conseillère technique a indiqué que cette réunion était à prendre sur les 108 heures (parcours de directeurs)

2) Le Chargé de Mission a indiqué qu'il avait travaillé à un document en collaboration avec les services préfectoraux.

Un document très simple élaboré sur la base de consignes lors de la réunion en question.

Pour FO c'est un progrès. Même si la circulaire sur les PPMS se situe toujours en dehors de tout cadre légal, il est positif que l'on cherche à lier les PPMS avec les plans plus généraux.

Tout n'est pas réglé. Ainsi les pompiers n'ont toujours pas accès aux PPMS des écoles et ne savent toujours pas où aller chercher les enfants confinés. Un comble!

Informations Préoccupantes

FO a demandé que les personnels amenés à faire des informations préoccupantes soient protégés, que leur anonymat soit respecté et que les procédures soient effectuées par la hiérarchie (IEN ou IA).

L'IA reconnaît le problème. Il s'engage à intervenir auprès du Conseil Départemental dont le service social traite de ces questions pour demander le respect de l'anonymat des personnels.

FO a regretté que l'administration ne respecte pas son obligation de réponses aux avis émis par le CHSCT D, ainsi que la publication des avis et réponses auprès des personnels.



Accidents du Travail et maladies Professionnelles.

Un bilan a été présenté. La plupart des accidents sont le résultat de chutes, d'agression, d'accidents de trajets.

FO a rappelé l'obligation d'enquête du CHSCT qui est faite par l'article 53 du décret 82-453 modifié. Aucune enquête n'est réalisée malgré la lourdeur de certains accidents ayant occasionné entre 90 et 350 jours d'arrêt de travail.

Ces enquêtes si elle étaient menées permettraient l'établissement de l'arbre des causes et la mise en œuvre de mesures de prévention.

FO demande la tenue d'enquête à chaud. Nous demandons aussi que des mesures soient prises à froid quand c'est possible. Par exemple, pour éviter les accidents liés aux chutes en cas de neige, de manière récurrentes les personnels sont confrontés au non déneigement des cours des établissements. Quelle démarche de notre employeur auprès des collectivités?

Comment évite-t-on les agressions de parents? Peut-on réfléchir à des consignes précises?

L'IA indique qu'il n'est pas fermé. Un GT sera organisé à la rentrée des vacances de printemps pour mettre en place un protocole.

Concernant les maladies professionnelles, FO a dénoncé l'attitude de l'administration qui refuse de les reconnaître. Exemple du refus de la maladie contractée en service de cette collègue qui a justifié de pas moins d'une vingtaine de cas de grippe dans sa classe. L'IA a indiqué qu'elle aurait pu prendre le virus à la boulangerie.

En attendant c'est la collègue qui s'est vue prélever le jour de carence.

Avis sur les Temps Partiels:

Le CHSCT D a revoté un avis sur les temps partiels. Le précédent n'ayant reçu aucune réponse de l'administration.

Sans réponse de l'administration, nous réitérons l'avis du 23 mars 2018.

« Considérant que les personnels demandent des temps partiels pour permettre un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, quel qu'en soit le motif (santé, fatigue liée aux difficultés croissantes du métier, fatigue liée à une gestion difficile de fin de carrière en lien avec le recul de l'âge de la retraite, raisons familiales, choix de vie,...) le CHSCT D demande que tous les temps partiels demandés soient accordés.

Le CHSCT D dénonce également les pressions exercées sur les coll TR désirant travailler à temps partiel pour qu'ils renoncent définitivement à leur droit ce qui a pour conséquence la perte de leur poste.

Adopté à l'unanimité.

Election du Secrétaire du CHSCT D

Guy THONNAT a été élu secrétaire avec 6 voix (4 FO + 2 FSU) et 1 Contre (SE UNSA)

(si, si l'UNSA peut voter contre quelque chose!!!)

Vincent DELAUGE (FO) a été élu secrétaire adjoint avec 4 voix FO contre 3 voix à Paulien ROUSSET (2 FSU et 1 UNSA))

Avis sur la fusion CT / CHSCT

La fusion programmée des CHSCT et des CT entravera le contrôle des obligations des employeurs publics et des chefs de services en matière de santé et de sécurité au travail par les représentants des personnels. Cela restreindra aussi les possibilités d'interventions des représentants des agents pour l'amélioration de leur condition de travail.



Le CHSCT D est fermement opposé à la fusion des CHSCT et des CT, c'est pourquoi il demande l'abandon du projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Adopté à l'unanimité.

Avis Mouvement

Compte tenu des conditions dans lesquelles la circulaire départementale n°2019-31 a été élaborée,

Compte tenu des nombreuses zones d'ombre persistant sur le fonctionnement de l'application MVT 1D

Compte tenu des angoisses et du stress engendrés par cette situation chez nos collègues concernés par le mouvement,

Le CHSCT D demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie De surseoir à la mise en application de ces nouvelles règles

De convoquer un nouveau CTSD suite à la demande de l'ensemble des représentants du personnel conformément à l'article 44 du décret n°2011-184 du 15 février 2011

De respecter les prérogatives des CAPD dans l'élaboration des règles du barème

De mettre en place un barème essentiellement basé sur l'Antériorité Générale des Services.

Adopté à l'Unanimité.

A noter que le SE/UNSA qui n'a pas voté contre la circulaire mouvement au dernier CT ce qui a permis à l'administration de ne pas être contrainte à l'organisation d'un nouveau CT, vote cet avis et redemande un nouveau CT. Comprenez qui pourra!